



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

protection

Question écrite n° 42415

Texte de la question

M. Dominique Dord attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les consommations d'alcool et de cannabis chez les jeunes Français. Selon le huitième baromètre sur la santé des étudiants réalisé par Emevia, cette consommation serait en hausse. Dans ce sens, une enquête santé réalisée par l'institut CSA auprès de 6 134 étudiants âgés de 18 à 25 ans démontre que ces derniers boivent plus et se droguent plus en 2013 qu'en 2011. 66,7 % de ces jeunes se déclarent buveurs en 2013 alors qu'ils étaient 59,7 % en 2011. Et seuls 13 % déclarent n'avoir jamais bu d'alcool, contre 16,5 % auparavant. Concernant le cannabis, si le nombre d'expérimentateurs ayant consommé une fois durant leur vie baisse (14,4 % contre 16,1 % en 2011), le nombre des consommateurs occasionnels a augmenté (18,4 % contre 15,2 % en 2011), tout comme celui des consommateurs réguliers (3 % contre 2 % en 2011). L'étude révèle aussi le lien intrinsèque entre les drogues, démontrant que les consommateurs réguliers de cannabis sont dans la majorité des cas des fumeurs de tabac quotidiens et d'importants consommateurs d'alcool. C'est pourquoi il lui demande si le Gouvernement a prévu des mesures concrètes afin de mettre fin à ce fléau.

Texte de la réponse

Le nouveau plan gouvernemental de lutte contre la drogue et les conduites addictives 2013-2017, validé par le comité interministériel de lutte contre la drogue et la toxicomanie et de prévention des dépendances le 20 septembre 2013, accorde une large place aux mesures destinées aux jeunes. Ces mesures recouvrent des actions en matière de prévention, prenant mieux en compte les spécificités des jeunes dans l'élaboration des messages et dans leurs modalités de diffusion, et de prise en charge, en positionnant en particulier les consultations jeunes consommateurs comme structures pivots de la mise en oeuvre de l'intervention précoce. Ces consultations jeunes consommateurs font actuellement l'objet d'un travail de redynamisation. Une campagne de communication a été diffusée début 2015 pour mieux faire connaître ces structures. Par ailleurs, le programme national de réduction du tabagisme (PNRT) présenté le 25 septembre 2014 comprend plusieurs mesures visant à protéger les jeunes et éviter l'entrée dans le tabagisme, telle la mise en place du paquet générique, et à aider les fumeurs à arrêter de fumer, notamment par la diffusion massive d'une campagne d'information choc et l'amélioration du remboursement du sevrage tabagique. Ainsi, le triplement du forfait de prise en charge par l'assurance maladie des substituts nicotiniques d'ores et déjà mis en place pour les 20-25 ans sera étendu aux 25-30 ans dans les meilleurs délais. Les mesures de nature législative du PNRT sont inscrites dans le projet de loi de modernisation de notre système de santé, adopté en première lecture par l'Assemblée nationale le 14 avril 2015. Il prévoit également un durcissement de la législation pour lutter contre le binge drinking dans le cadre du bizutage, y compris chez les jeunes mineurs.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Dord](#)

Circonscription : Savoie (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42415

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 novembre 2013](#), page 11725

Réponse publiée au JO le : [5 mai 2015](#), page 3381